

MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI

N° 2023-03-20

Collectivité : COMMUNE D'UCCIANI

Date de Convocation : 20/10/2023	Décisions N° : 2	Membres : En Exercice : 14	Présents : 09	Votants : 10
L'an deux mille vingt-trois le 30 octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.				
Etaient présents : Poggioli Mathieu, Loigerot Maria, Calvia Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint-Mathieu, Poggioli Jules, Silvani Mélissa, Pantaloni Pierre-François.				
Etaient Absents ou excusés : Pisticcini François-Thierry, Chiarelli Alexandra, Gicanti Caroline (procuration à Gicanti Jean-Luc), Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.				

Objet : Décision Modificative n°2 Virement de crédit du compte 73223 au compte 7381.

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2023

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
73 / 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pub fonc	30 000,00
	Total	30 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
73 / 73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	30 000,00
	Total	30 000,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Fait à Ucciani, le 30 octobre 2023

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212003305-20231030-DM02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2023

Affichage : 07/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

